

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 221

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur le développement du tourisme « vert ». En effet, les territoires ruraux disposent de potentialités importantes pour le développement d'une véritable économie touristique compte tenu de l'évolution de la société et des nouvelles aspirations qui s'en dégagent. Il lui demande si une étude prospective, associant l'ensemble des partenaires concernés, a été engagée dans le cadre des schémas de développement du territoire institués par la loi sur l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne les potentialités importantes des territoires ruraux pour l'économie touristique. Le tourisme vert constitue en effet un enjeu économique et social important pour l'espace rural ; son impact direct sur l'emploi et ses effets induits sur la sauvegarde du patrimoine, la valorisation des savoir-faire et le renforcement du tissu culturel sont souvent essentiels. La loi de 1992 a incité les conseils régionaux à élaborer des schémas régionaux d'aménagement touristique et les conseils généraux à élaborer des schémas départementaux. Beaucoup de ces schémas ont été élaborés ; ils l'ont été sur la base d'une concertation fructueuse avec les professionnels et les élus locaux. Une évaluation du travail ainsi réalisé est nécessaire de manière à procéder à une consolidation des dispositifs en place. Il importe en effet de mesurer le chemin parcouru à l'échelle de chaque territoire, pour élargir la demande nationale et étrangère ainsi que pour fiabiliser, développer, moderniser et promouvoir l'offre. Parallèlement, le ministère chargé du tourisme engagera, avec la délégation à l'aménagement du territoire, une évaluation des actions réalisées pendant le XIe plan. Cette évaluation portera sur l'observation économique et sociale, la promotion de l'offre, le développement local, l'emploi et la formation professionnelle. Elle permettra d'engager la préparation du XIIe plan sur des bases solides. Ces travaux devront enrichir les travaux du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Reitzer

Circonscription: Haut-Rhin (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 221

Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2212 **Réponse publiée le :** 17 novembre 1997, page 4099